

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 8 juillet 2016	N° 2016-469

Convocation du 1 juillet 2016

Aujourd'hui vendredi 8 juillet 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à M. Yohan DAVID
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH
M. Alain CAZABONNE à M. Jean-Jacques BONNIN
M. Michel LABARDIN à M. Jacques MANGON
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Didier CAZABONNE à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Chantal CHABBAT à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à Mme Emmanuelle AJON
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Frédérique LAPLACE
M. Thierry MILLET à M. Eric MARTIN
Mme Christine PEYRE à Mme Dominique IRIART
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Gladys THIEBAULT à M. Benoît RAUTUREAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme. Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20
M. Michel DUCHENE à M. Max COLES à partir de 12h15
Mme. Emmanuelle AJON à M. Jacques GUICHOUX à partir de 12h55
M. Erick AOUIZERATE à Mme. Elisabeth TOUTON à partir de 13h05
Mme. Anne-Marie CAZALET à Mme. Maribel BERNARD à partir de 12h10

Mme. Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 10h45
M. Jean-Louis DAVID à M. Erick AOUIZERATE à partir de 12h35
M. Jean-Louis DAVID à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 13h05
Mme. Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 11h25
Mme. Michèle DELAUNAY à M. Serge TOURNERIE à partir de 13h15
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 12h50
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 13h20
M. Marik FETOUEH à Mme. Magali FRONZES à partir de 13h20
M. Franck JOANDET à M. Pierre HURMIC à partir de 12h15
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 11h55
M. Bernard LEROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00
M. Pierre LOTHaire à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h35
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme. Anne WALRYCK à partir de 12h10
Mme. Arielle PIAZZA à Mme. Anne BREZILLON à partir de 11h00
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 12h25
M. Fabien ROBERT à M. Daniel HICKEL à partir de 13h20

EXCUSE(S) :

Madame Marie-Christine BOUTHEAU.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 13h25

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 8 juillet 2016	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de la nature	N° 2016-469

Ambarès et Lagrave - Parcelle BV 93- Cession du terrain à un horticulteur - Décision - Autorisation

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Rappel de contexte

Bordeaux Métropole œuvre pour la mise en valeur des espaces naturels et agricoles de son territoire, dont les enjeux dans ces domaines sont de portée intercommunale en matière d'aménagement du territoire, d'économie, de qualité du cadre de vie, et de déplacement.

L'enjeu en matière d'agriculture urbaine consiste à conforter et développer l'agriculture présente sur notre territoire en termes d'animation et de production locale, en lien avec le développement économique de notre territoire, dans l'objectif d'une agriculture plus durable et de plus grande proximité.

Notre établissement public agit ainsi dans ce domaine de plusieurs façons :

- en intervenant sur le foncier agricole
- en dynamisant la filière agricole via des aides financières et techniques, la valorisation d'activités d'élevage et de maraîchage..
- le développement de modes de distribution locale (circuit courts, points de vente..).

Projet d'installation agricole et horticole

La demande présentée dans ce rapport s'inscrit pleinement dans cette politique métropolitaine d'accompagnement de l'installation des activités agricoles, afin de les réimplanter sur le territoire.

Cet objectif est partagé dans le cas d'espèce par la commune d'Ambarès-et-Lagrave, dont les services communaux ont été sollicités courant 2015 par un horticulteur M. Quinton, souhaitant installer son activité sur son territoire.

Ce dernier manifeste en effet un vif intérêt pour une parcelle cadastrée BV 93, appartenant à Bordeaux Métropole d'une superficie de 13 799 m², et située avenue des Industries dans le secteur de Sabarèges. A l'origine, cette parcelle avait été acquise en 1985 afin de constituer de la réserve foncière, dans le cadre d'éventuels projets de lotissements qui ne sont plus d'actualité aujourd'hui.

La configuration et la localisation de cette parcelle, à proximité de son habitation, apparaissent comme idéales à l'installation et au développement de son activité. L'achat du terrain par cet exploitant permettrait également au porteur de projet d'inscrire dans la durée les investissements que nécessite cette activité pérenne.

La prise en compte de ce terrain est également le fruit d'une étroite collaboration entre la direction de la nature de Bordeaux Métropole et la Chambre d'agriculture, dans un secteur ayant déjà accueilli ce type d'activité.

De plus, cette parcelle se situe dans un zonage Plu adapté à l'activité proposée, puisqu'elle se situe en zonage agro-sylvicole N2g du PLU (Plan local d'urbanisme) actuel et en zonage A agricole du PLU arrêté 3.1.

Evaluation foncière

Conformément à la loi, une estimation de la valeur de cession de cette parcelle a été sollicitée auprès de France domaine qui a transmis un avis à hauteur de 50 000 €/ha soit 69 000€.

Du fait de la finalité agricole de cette parcelle, une évaluation foncière a également été demandée à la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) Aquitaine atlantique, afin de bénéficier d'une part de l'expertise foncière de cet observatoire du marché foncier rural, et de permettre d'autre part la détermination de la valeur vénale du bien en compatibilité avec la rentabilité escomptable d'une activité agricole. Cette évaluation foncière du terrain conclut sur une valeur de 10 000€/ha soit 14 000 € pour la surface considérée, compatible avec l'activité agricole.

L'analyse des études foncières précédentes, la prise en compte de la spécificité de l'utilisation future du terrain ainsi que des aménagements présents sur la parcelle, ont donc amené les services métropolitains à proposer un prix de 15 000 € à l'exploitant intéressé par cet achat.

Afin de formaliser cet engagement à acquérir la parcelle de Bordeaux Métropole, une convention de cession a été signée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code générale des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 5211-37

VU la convention de promesse d'achat, dont la levée d'option sera matérialisée par la notification faite au bénéficiaire de l'extrait du procès verbal du Conseil de Bordeaux Métropole.

VU l'avis de France domaine N°2016-003V0842 en date du 12/04/2016

VU l'évaluation de la parcelle établie par la SAFER en date du 28/04/2016

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'intérêt métropolitain à accompagner et encourager l'intégration en milieu urbain d'une activité agricole, contribuant à valoriser et protéger les espaces naturels et le cadre de vie,

DECIDE

Article 1 : la vente en l'état de la parcelle cadastrée BV 93 sise boulevard de l'industrie et rue Sicart à Ambarès-et-Lagrave moyennant le prix de 15 000 €.

Article 2 : que Monsieur le Président est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la cession de cette parcelle.

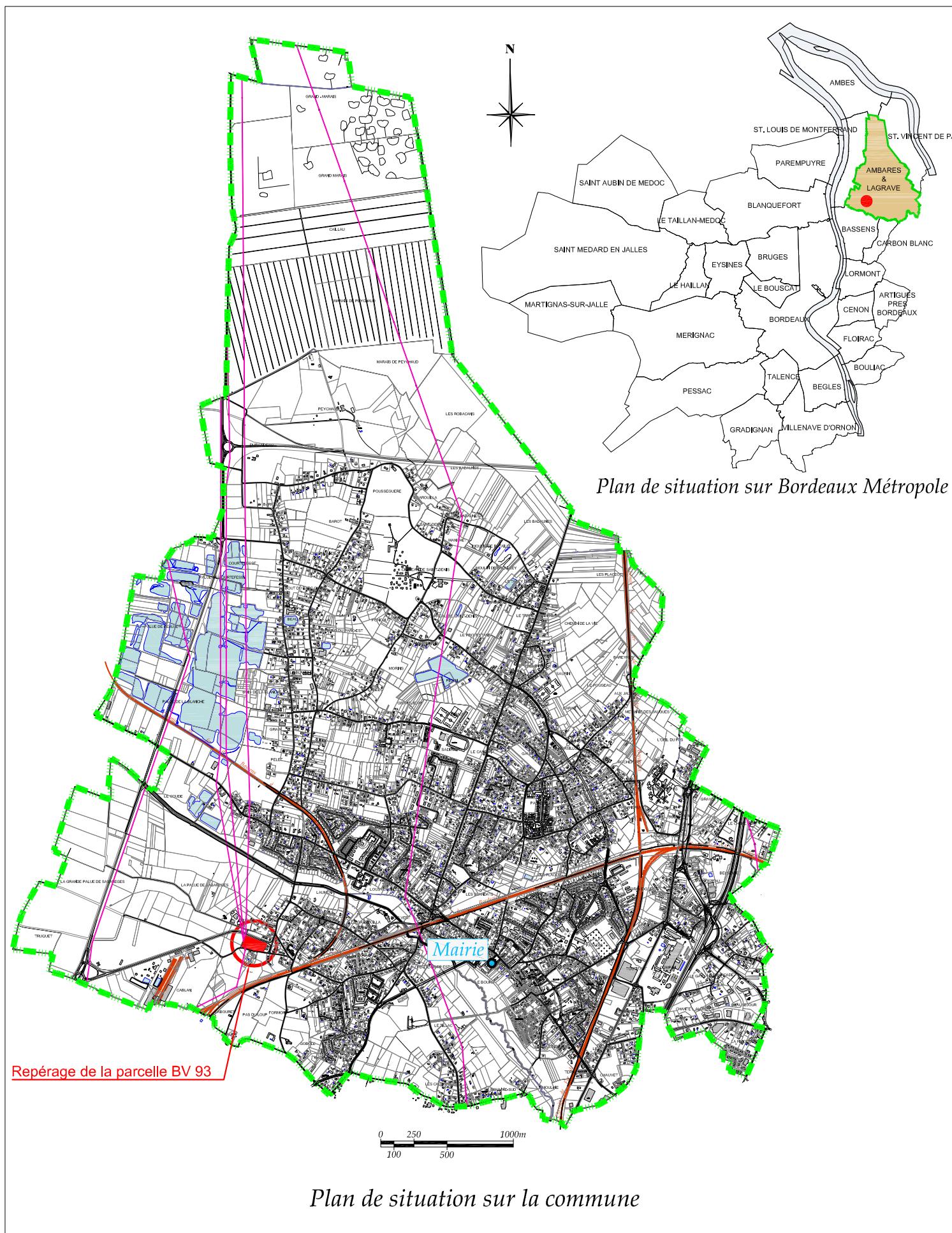
Article 3 : la recette correspondante sera imputée au budget de l'exercice en cours, chapitre 77, article 775, fonction 515

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 8 juillet 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 22 JUILLET 2016	Pour expédition conforme, la Conseillère déléguée,
PUBLIÉ LE : 22 JUILLET 2016	Madame Béatrice DE FRANÇOIS

Plan de situation



Plan de masse

